

AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR
Règlement numéro 419-09-2021

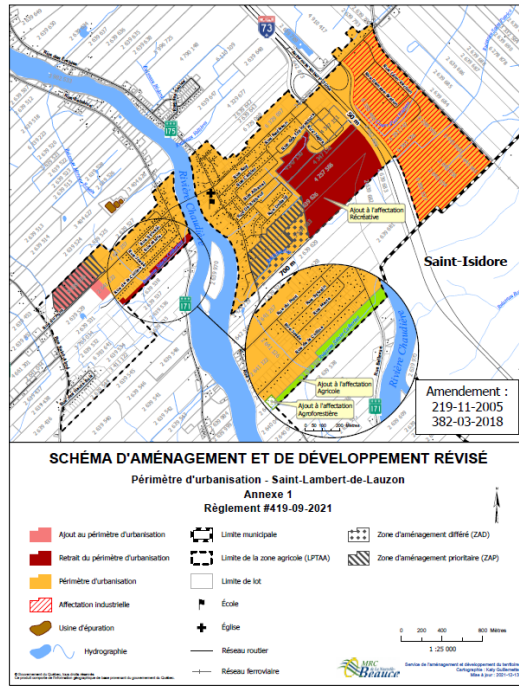
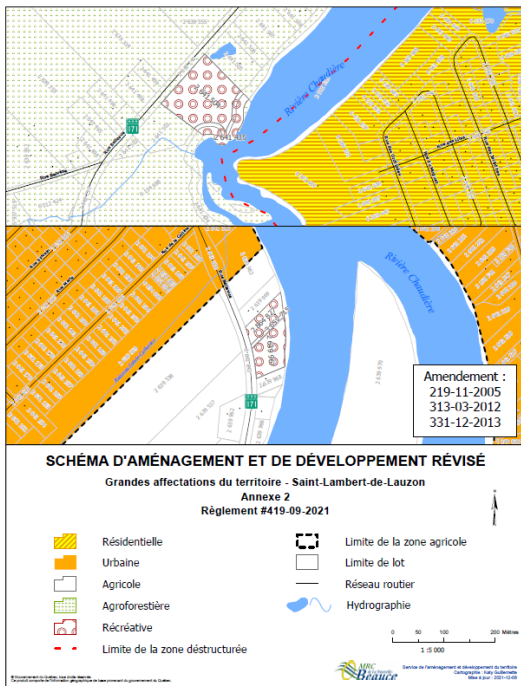
Modification au règlement numéro 198-04-2005 et ses amendements relatifs
au Schéma d'aménagement et de développement révisé

Modifications aux limites du périmètre d'urbanisation de Saint-Lambert-de-Lauzon

Avis public est, par la présente, donné par le soussigné, Mario Caron, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de La Nouvelle-Beauce, que le règlement numéro 419-09-2021 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé est entré en vigueur le 7 février 2022, à la suite de l'approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Ce règlement a pour but :

- De reconnaître la demande accrue pour la fréquentation des espaces naturels et des paysages humanisés depuis la pandémie de COVID-19;
- D'ajouter à la problématique territoriale des éléments de réflexion sur les milieux humides;
- D'identifier de nouveaux territoires d'affectation récréative à Saint-Lambert-de-Lauzon;
- De spécifier que la villégiature est incompatible avec les territoires d'affectation récréative lambertins;
- De modifier les limites du périmètre d'urbanisation de Saint-Lambert-de-Lauzon;
- D'y prévoir des zones d'aménagement différées et prioritaires;
- De prévoir au document complémentaire des normes par rapport au bruit routier;
- De préciser que l'encadrement des substances minérales prévu au Schéma vise uniquement les matières du domaine privé, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.



Copie du règlement numéro 419-09-2021 est disponible aux bureaux des municipalités membres de la MRC de La Nouvelle-Beauce : Frampton, Saint-Bernard, Saint-Elzéar, Saint-Isidore, Sainte-Hénédiène, Saint-Lambert-de-Lauzon, Sainte-Marguerite, Sainte-Marie, Saints-Anges, Scott et Vallée-Jonction ainsi qu'aux bureaux de la MRC de La Nouvelle-Beauce situés au 268, rue d'Assise, bureau 103, à Vallée-Jonction.

Donné à Vallée-Jonction, le 16 février 2022.



Mario Caron, OMA
Directeur général
et secrétaire-trésorier